

> **Président**

Monsieur Séguy Yves
Préfet de Saône-et-Loire
PRÉFECTURE
196, Rue de Strasbourg
71021 MÂCON CEDEX 9

N.réf. > **104 - 2023**

OBJET > Hausse du prix de l'électricité au 1^{er} août 2023

Monsieur le Préfet,

Je viens par la présente vous faire part de l'incompréhension de la CAPEB 71 et des 5 500 entreprises artisanales du bâtiment qu'elle représente, suite à l'annonce par le Gouvernement, au cœur de l'été, de l'augmentation de 10 % des tarifs réglementés de l'électricité, à compter du 1^{er} août.

Cette décision surprise est contraire à l'engagement du Gouvernement de limiter, dans le cadre du bouclier tarifaire, la hausse des prix de l'électricité à 15 % en 2023.

En effet, cette nouvelle augmentation de 10 % fait suite à une précédente augmentation des tarifs de 15 % au 1^{er} février 2023.

Beaucoup de petites entreprises artisanales du bâtiment vont être impactées par ces hausses, notamment celles qui utilisent au quotidien des machines en atelier.

Cette décision est génératrice d'inflation. Elle ne fera qu'augmenter les coûts de revient des entreprises et donc leurs prix de vente. Nos entreprises artisanales ont subi tellement de hausses de prix ces deux dernières années qu'il ne nous est plus possible de réduire nos marges.

Cette mesure vient s'ajouter à d'autres mesures (interdiction des chaudières gaz à partir de 2026, menace de suppression du taux réduit de TVA de 10 % sur les travaux de rénovation, baisse de certaines aides à la rénovation...), qui ne vont faire qu'augmenter le reste à charge du coût des travaux pour les clients.

La CAPEB 71 s'inquiète du pouvoir d'achat des clients des entreprises qu'elle représente, qui est sans cesse rogné et de leurs capacités financières à engager des travaux de bâtiment. A force d'être contraints, certains ne commanderont plus de travaux ou se tourneront vers le travail au noir.

Alors même, que notre secteur connaît un recul très marqué de l'activité du neuf et que la rénovation montre des signes d'essoufflement.

CONFÉDÉRATION
de l'ARTISANAT et des
PETITES ENTREPRISES
du BÂTIMENT
de SAÔNE-ET-LOIRE

5, rue George Eastman
CS 10026 - 71102 CHALON-
SUR-SAÔNE Cedex

Tél. : 03 85 90 97 70
Fax : 03 85 90 97 79

capeb71@capeb71.fr
www.capeb71.fr

Siret n° 417 959 079 00027

Membre de

... / ...

La CAPEB 71 s'étonne par ailleurs que le prix de l'électricité indexé, sur celui du gaz, n'ait pas baissé alors même, que le prix du gaz, lui, a baissé...

En outre, nos centrales nucléaires ont retrouvé leurs capacités de production.

Dans ce contexte, la CAPEB 71 demande au Gouvernement de respecter ses engagements et de revoir sa position pour soutenir réellement les TPE.

Ensuite, pour retrouver de la stabilité et de la normalité dans les prix, la CAPEB 71 souhaite également qu'une réflexion sur le fond soit engagée pour réformer le système de calcul du tarif réglementé de l'électricité et probablement revoir les dispositions européennes qui ne permettent pas à la France de tirer pleinement profit de son parc nucléaire et d'avoir un juste prix de l'électricité qu'elle produit.

La CAPEB 71 est consciente du coût du bouclier tarifaire pour les finances publiques et de la nécessité de réduire le déficit et la dette. Toutefois, elle rappelle qu'il existe aussi d'autres mesures et pistes d'économies possibles si tel est le but du Gouvernement à travers cette mesure.

Nous préférons des réformes structurelles, par exemple de l'Etat, des collectivités publiques, des agences publiques, des opérateurs de l'Etat... plutôt que des mesures d'ajustement ponctuelles qui ne font que contraindre le pouvoir d'achat et le moral des français et donc leurs capacités à faire travailler nos entreprises.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à nos préoccupations et je reste à votre disposition pour en discuter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma très haute considération distinguée.

**Le Président
Denis GUIGUE**

